

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Conseil Départemental de la Moselle
Direction des Routes des Transports
et des Constructions
Direction des routes départementales
17 quai Paul Wiltzer
BP 11096
57036 METZ CEDEX1

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ

Tél. : 03 87 28 30 87

Fax : 03 87 02 79 32

Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr

Réf. : AS/

**Objet : Dossier de déclaration concernant: Le projet de
remplacement d'un ouvrage d'art - PB145 - RD 93
à BELLES- FORETS**

Metz, le 08 mars 2016

P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration + fiche descriptive

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le projet de remplacement d'un ouvrage d'art existant - PB 145 - RD 93 par un ouvrage cadre situé sur le ban communal de BELLES-FORETS.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **01 mars 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016 - 00074**
- Dossier réalisé par : **Conseil Départemental de la Moselle**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.


Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de BELLES-FORETS où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- Onema Patrice Muller (x 2)

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE POTIER